

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 24 juillet 2017

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 24 juillet 2017 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 15

Nombre d'élus présents : 9

Etaient présents :

M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Marie-Ange CHALVIGNAC, M. Pierre MATICHARD, Mme Elise FOREST, Mme Mireille DURANTET, M. Laurent PERRET, Mme Nathalie JACQUET.

Etaient excusés : M. Michel SAINT-ANDRE, M. Alain LASSALLE, M. Patrick DRIFFORD.

Etaient absents : Mme Angélique MARCEL, M. Edouard MATHEVET, Monsieur Alexandre VERNAY.

Secrétaire de séance : Mme Elise FOREST

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2017

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 30 juin 2017.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Actualisation des tarifs de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués:

- 2 € par enfant déposé avant 08h00 et jusqu'à 08h35 avec tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant (1€)
- 1 € par enfant déposé après 08h00 et jusqu'à 08h35
- 1 € par enfant entre 16h15 et 18h30

Monsieur le Maire propose une modification pour les tarifs de la garderie du soir comme suit :

- 1 € par enfant pour un départ avant 17h30
- 2 € par enfant pour un départ après 17h30

Myriam BOURACHOT et Elise FOREST font remarquer que cette actualisation interviendrait en même temps que le retour à la semaine de 4 jours, ce qu'elles ne trouvent pas judicieux.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le maintien des tarifs actuels de la garderie pour la rentrée de septembre 2017.

3) Contrats de travail des agents Audrey CHAUVIN et Lucile DE JESUS

Monsieur le Maire rappelle la situation de Madame Audrey CHAUVIN.

- Agent en charge de la garderie périscolaire depuis le 1^{er} septembre 2011, Audrey CHAUVIN a cumulé 6 années successives de travail en contrat à durée déterminée. Selon la législation en vigueur, si un contrat est reconduit à l'issue d'une durée totale de 6 ans, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée. Il est à noter que le contrat de Mme CHAUVIN va également évoluer en raison du retour à la semaine de 4 jours. En effet, sa durée hebdomadaire de travail sera de 13h30. Monsieur le Maire propose donc de mettre en place un contrat à durée indéterminée pour 13h30 de travail hebdomadaire. Le Conseil Municipal valide ces changements à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle ensuite la situation de Lucile DE JESUS.

- Assurant le poste de secrétaire de Mairie depuis le 09 mai 2011, tout d'abord en binôme avec Madame Marie-Claire VIROT, Lucile DE JESUS a bénéficié de contrats successifs, le dernier se terminant le 10/08/2017. La mise en place d'un nouveau contrat à durée déterminée est donc impossible. Le Conseil Municipal valide le passage en contrat à durée indéterminée à compter du 11/08/2017 pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures.

4) Questions diverses

- ❖ Monsieur le Maire rappelle que la participation des deux délégués du SIVOM est vivement souhaitée aux assemblées générales. En cas d'indisponibilité, les suppléants doivent être sollicités suffisamment à l'avance. Il s'agit d'améliorer la communication.
- ❖ Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la sollicitation de Gwenaël BOURACHOT qui souhaiterait racheter le chemin de Bufferne. Les élus pensent que cela est difficilement envisageable car de multiples propriétaires sont situés de part et d'autre du chemin.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA SÉANCE EST
LEVÉE À 21H15**